

TABLEAU SYNOPTIQUE DES MODES DE GESTION DU PERISCOLAIRE

		STATUT	MODALITES	SPECIFICITES
SERVICE ASSURE EN GESTION DIRECTE	Personnel INTERNE	Agents communaux. Toutes les filières peuvent être concernées (bibliothèque, écoles de musique.....)	Réorganisation de service liée à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires	Saisine du CTP
			Augmentation ou baisse du temps de travail	Avec l'accord de l'agent et après saisine du CTP
			Changement d'affectation, éventuellement de filière	Saisine de la CAP en cas de modification de la situation des intéressés et/ou de leur désaccord
			Modification du planning et/ou de la fiche de poste dans la limite des missions correspondant au grade des agents	
			Heures complémentaires ou supplémentaires	
	PERSONNEL EXTERNE	Fonctionnaires	Mutation, détachement/intégration directe, mise en stage, mise à disposition	Déclaration préalable de la vacance de poste auprès du CDG, publication d'une offre d'emploi (sauf mise à disposition) Saisine de la CAP pour les détachements, intégrations directes et mises à dispositions
		Non-titulaires	3 types de CDD possibles : - Accroissement temporaire d'activité (max. 1 an sur une période de 18 mois) - Communes - 1 000 habitants si quotité de temps de travail < 50 % (max. 3 ans renouvelables) - Communes - 2 000 hab., pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité (max. 3 ans renouvelables)	Hormis le CDD « accroissement temporaire d'activité », déclaration préalable de la vacance de poste auprès du CDG, éventuellement une offre d'emploi et transmission au contrôle de légalité
		Contrats aidés (CUI, emplois d'avenir)	Convention tripartite avec Pôle Emploi	Délibération autorisant le recrutement
		Vacataires	Personnes recrutées pour l'accomplissement d'un acte déterminé ou de tâches ponctuelles susceptibles de se répéter dans le temps sur une période limitée (emploi non permanent, nature ponctuelle du besoin)	Montant de la vacation voté par l'Assemblée délibérante Vacation soumise à l'ensemble des cotisations du régime général de sécurité sociale
		Fonctionnaires : autre collectivité, autre fonction publique (ex : enseignants)	Autorisation d'exercice d'une activité accessoire par l'employeur d'origine	Montant de l'indemnité voté par l'Assemblée délibérante Régime spécial : CSG/CRDS Régime général : ensemble des cotisations de sécurité sociale
		Agents publics : service missions temporaires du CDG	Convention de mise à disposition	
		Etudiants (STAPS....)	Conventions tripartites de stage	Eventuelle gratification instaurée par délibération (exonérée de cotisations sociales si < 12,5% de plafond de la sécurité sociale)
		Bénévoles	Statut de collaborateur occasionnel de service public	Lettre de mission détaillée

SERVICE ASSURE EN GESTION DELEGUEE	Professions libérales, auto-entrepreneur...	Prestation de service	Paiement sur facture
	Associations	Mise à disposition par une association de personnel détenant des qualifications techniques spécialisées pour la réalisation d'une mission ou d'un projet déterminé	<ul style="list-style-type: none"> - salariés en CDI - association sans but lucratif et opération économiquement neutre
		Prestation de service	- Paiement sur facture